

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 51/52 (1908)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Die Zahl der Mitglieder des *Vorstandes* wird von 5 auf 7 erhöht. Herr *Nizzola*, der bisherige Präsident des Vereins, lehnt eine Wiederwahl in den Vorstand entschieden ab. Aus den Wahlen geht der neue Vorstand hervor, bestehend aus den Herren: K. P. Täuber, E. Oppikofer, Ch. Amez-Droz, H. Maurer (bisher), J. Landry in Lausanne, C. Brack in Solothurn, Th. G. Köl liker in Zürich; als Präsident ist Herr P. K. Täuber in Zürich gewählt.

Wettbewerb für einen Saalbau und ein Sommer-Restaurant in Neuenburg.

Wir veröffentlichen nachstehend das uns zugegangene Gutachten in diesem Wettbewerb, über dessen Programm wir in Bd. LI, S. 115 berichteten und dessen Ergebnis wir bereits S. 42 des laufenden Bandes mitgeteilt haben.

Aus „Um 1800“ Architektur und Handwerk im letzten Jahrhundert ihrer traditionellen Entwicklung.

Herausgegeben von Paul Mebes. — Verlag von F. Bruckmann A.-G. in München.)



Abb. 1. Mittelbau der ehemaligen badischen Münzstätte zu Karlsruhe i. B.

Die *Aufsichtskommission* der technischen Prüfanstalten wird in ihrer bisherigen Zusammensetzung wieder bestätigt. Es gehören ihr an die Herren: Bitterli, Chavannes, Wagner, Wyssling und Denzler.

Auf Antrag des Herrn Fritz Ringwald, Oberbetriebschef der Vereinigten Kander- und Hagnek-Werke, Bern, beschliesst der Verein, eine *Kommission zum Studium des Schutzes von Freileitungen und Kabelanlagen gegen Ueberspannungen* ins Leben zu rufen. Der Vorstand wird die Mitglieder dieser Kommission ernennen. W. B.

Ein Familiengrab auf dem Zentralfriedhof in Zürich.

(Mit Tafel V.)

Das Grabdenkmal in feinkörnigem Salzburger Muschelkalkstein, von dem wir auf Tafel V eine Ansicht veröffentlichten, ist nach Entwürfen und unter der Leitung der Architekten Streiff & Schindler in Zürich, im Frühling dieses Jahres vollendet worden. Inschrifttafeln bezeichnen auf der Bodenplatte die Stellen, wo die Aschenurnen eingelassen sind. Die Figur des blumenpflückenden Mädchens hat Bildhauer *Arnold Hünerwadel* aus Lenzburg geschaffen. Durch die offenen Nischen der gebogenen Umfassungswand sollen sich Rosenranken in losen Büscheln herabneigen; auch rings um die Grabstätte blühen Rosen. Kein Weg führt durch den Rasen in diese stille Welt, wodurch der Eindruck abgeschlossener Ruhe, den das Grabmal hervorrufen soll, noch vermehrt wird. Das Laubwerk eines heranwachsenden Ahorns wird später seine Schatten und Lichter über den Stein spielen lassen.

Rapport du Jury.

Le Jury désigné pour l'examen des projets de concours s'est réuni, les 8 et 9 juillet 1908, à Neuchâtel. Il constate que les 29 projets suivants ont été remis en temps voulu à la Direction des travaux publics de la ville de Neuchâtel.

I. Grande salle au Jardin anglais, 13 projets.

Avec les devises: 1 «Anglais», 2 «Labor», 3 «Juin 1908», 4 «Simplex», 5 «Sauvons les arbres», 6 «Bastringue», 7 «Dans les arbres», 8 «Z», 9 «Mazette», 10 «Areuse», 11 «Chamois», 12 «Grande salle», 13 «Was nützt das Geld etc.»

II. Grande salle sur emplacements au choix des concurrents, 8 projets.

Avec les devises: 1 «Tout y va», 2 «Terrasse», 3 «Emplacement central», 4 «Rond-Point», 5 «Petit rond brun», 6 «Seyon», 7 «Au centre de la ville», 8 Triangle noir dans un cercle (dessiné).

III. Restaurant d'été au bord du lac, 8 projets.

Avec les devises: 1 «Seyon», 2 «Lac», 3 «Inconnu», 4 «Margot», 5 «Sgraffito», 6 «Brise», 7 «Quai», 8 «Crêt».

I. Grande salle au Jardin anglais.

Sont éliminées au 1er tour les projets suivants: No 9 «Mazette» n'a pas de plan de situation.

No 13 «Was nützt das Geld etc.» Loin de ménager les arbres du Jardin anglais comme le demandait le programme, ce projet couvre le jardin presque complètement avec son bâtiment.

No 2 «Labor», 11 «Chamois», 12 «Grande salle». Ces trois derniers projets dénotent une étude insuffisante.

Au deuxième tour sont écartés: No 1 «Anglais», 3 «Juin 1908», 4 «Simplex», 8 «Z». Le Jury se plaît à reconnaître dans ces quatre projets quelques dispositions heureuses, mais se voit forcé de les éliminer comme ne répondant pas d'une manière suffisante aux données générales du programme.

Ces éliminations faites, quatre projets retiennent plus spécialement l'attention du Jury; ce sont:

¹⁾ Siehe Besprechung unter Literatur auf Seite 147.



Ein Familiengrab auf dem Zentralfriedhof in Zürich.

Architekten: *Streiff & Schindler* in Zürich.

Bildhauer: *Arnold Hünérwadel* in Lenzburg.

Seite / page

142(3)

leer / vide /
blank

N° 5 «*Sauvons les arbres*». L'implantation des bâtiments ménage bien l'avenue centrale du Jardin anglais; il n'est toutefois pas prévu de jardin spécial pour le café-restaurant. La disposition du plan du rez-de-chaussée est bien comprise, la grande salle bien aménagée, le café-restaurant bien placé et pratique. L'entrée principale est trop brutale, il manque un tambour d'entrée; les W. C. sont peu accessibles de la salle. Les façades bien ordonnées donnent cependant trop d'importance aux locaux secondaires; le motif principal de la façade sur le jardin n'éclaire par exemple

défectueuses soit en plan soit en façade et, en général, ne répondent pas d'une manière suffisante à ce qui est demandé au programme.

Sont éliminés au 3^{me} tour: N° 1 «*Tout y va*». Projet dont l'exécution serait très coûteuse; le cube est en effet de 36 766 mètres cubes. Vestiaire excentrique, salle à manger insuffisante; escaliers conduisant aux étages trop mesquins. Les dépendances de la salle du café manquent d'air et de lumière. Les façades sont un peu lâchées et n'ont pas, avec les motifs disparates qui les composent, le caractère voulu.

Aus „Um 1800“ Architektur und Handwerk im letzten Jahrhundert ihrer traditionellen Entwicklung.

Herausgegeben von Paul Mebes. — Verlag von F. Bruckmann A.-G. in München.



Abb. 2. Der Landsitz «Himmelreich» bei Luzern (um 1772).

que le vestiaire. Perspective légèrement truquée.

N° 6 «*Bastringue*». Le bâtiment est placé dans la promenade d'une façon judicieuse et ménage la libre circulation dans l'allée centrale; le jardin du café-restaurant est heureusement isolé du reste de la promenade. Les plans sont clairs, les différents services, grande salle et café-restaurant, bien accusés. Les dépendances de la scène sont trop peu nombreuses et insuffisantes. La grande salle et le café sont fort bien reliés par le vestibule. Les façades déchiquetées répondent par trop à la devise «*Bastringue*». En somme bon projet.

N° 7 «*Dans les arbres*». L'entrée principale sur le Faubourg du Lac permet de conserver la façade entière sur la promenade pour le développement du restaurant. Liaison excellente entre la grande salle, le portique et le café-restaurant. Le buffet permet un service rationnel des trois parties du bâtiment. L'emplacement du vestiaire est bon. L'absence de tambour protégeant les cages d'escaliers contre le froid est regrettable; les escaliers gagneraient à avoir leur départ du côté du mur intérieur. La grande salle et la scène sont bien comprises; les galeries latérales manquent de dégagements; les places étant largement calculées, il peut être remédié facilement à cet inconvénient. La façade sur le jardin a un caractère cossu s'adaptant facilement aux traditions neuchâteloises; celle du côté de l'entrée mériterait une étude plus approfondie.

N° 10 «*Areuse*». Etude très brillante, mais dépassant à tous les points de vue les intentions du programme. Le bâtiment impiète d'une manière exagérée sur le Jardin anglais. Le projet est d'une virtuosité et d'une habileté telles qu'il est difficile de ne pas le mentionner.

D'un commun accord, le Jury décerne les primes suivantes:

1 ^{re} prime fr. 1000	N° 6 « <i>Bastringue</i> »,
2 ^{me} » » 1000 ex æquo	N° 7 « <i>Dans les arbres</i> »,
3 ^{me} » » 500	N° 5 « <i>Sauvons les arbres</i> »,
Mention honorable, projet	N° 10 « <i>Areuse</i> ».

II. Grande salle sur un emplacement au choix des concurrents.

Le projet N° 2 «*Terrasse*» est éliminé au premier tour pour étude insuffisante.

Au deuxième tour, les projets N° 3 «*Emplacement central*» et 5 «*Petit rond brun*» sont éliminés; ces études présentent des dispositions

N° 7 «*Au centre de la ville*». Ce projet est le seul qui ne soit pas placé au bord du lac; l'emplacement choisi est notoirement trop petit; les jardins sont absolument insuffisants pour des concerts en plein air. Le café mal placé n'est pas utilisable facilement; l'office et les dégagements sont peu clairs. Les entrées dans la grande salle sont malcommodes. Façades banales.

Ensuite de ces éliminations, trois projets restent en présence:

N° 4 «*Rond-Point*». Le plan est clair, bien ordonné, avec des dégagements spacieux. Le café et la salle à manger, avec tous leurs services accessoires, sont bien disposés du côté du lac. La grande salle est peu éclairée; les dépendances de la scène ou podium ne se trouvent pas au même niveau que ceux-ci et devraient être placés à l'étage supérieur. Il n'y a des W. C. au premier étage que d'un seul côté; ils sont peu accessibles au public. Les façades, quoique agréables, manquent de tranquillité et d'unité; le fronton de la rotonde du café n'est pas en harmonie avec l'ensemble de l'architecture.

N° 6 «*Seyon*». Projet excessivement coûteux tant comme bâtiment que comme emprise sur le lac. Cette étude s'impose par l'habileté avec laquelle elle est traitée; les façades ont un caractère qui conviendrait mieux pour un casino de ville d'eaux ou une exposition, que pour Neuchâtel. Toutes les salles de représentations sont très soignées et luxueuses; les locaux de service, W. C., vestiaires, toilettes, cuisines, etc., sont par contre sacrifiés.

N° 8 *Triangle noir dans un cercle* (dessiné). Très grand cube. La Disposition générale du plan est heureuse, spécialement la partie réservée aux escaliers et vestiaires. Le café et la terrasse sont parfaitement compris. La grande salle est insuffisamment éclairée, les galeries latérales manquent de dégagements; il est difficile, presque impossible, d'arriver aux places près de la scène. On pourrait remédier au manque d'éclairage en diminuant la hauteur du restaurant qui est de 9,50 m. Les façades n'ont pas un caractère bien marqué, les toitures sont d'une complication inadmissible.

Le Jury décide de décerner les primes suivantes:

1 ^{re} prime fr. 1200	projet N° 4 « <i>Rond-Point</i> »,
2 ^{me} » » 800	» N° 6 « <i>Seyon</i> »,
3 ^{me} » » 500	» N° 8 <i>Triangle noir dans un cercle</i> (dessiné).

III. Restaurant d'été.

Au premier tour d'élimination, le jury écarte le projet N° 1, *Seyon*, qui ne présente pas le plan de situation au 1/500 demandé par le programme, ainsi que les projets N° 8, *Crêt*, et 4, *Margot*, qui témoignent d'une étude par trop insuffisante. Cinq projets restent alors en présence:

N° 2 «*Lac*». Le plan est à la rigueur admissible, mais la façade sur le lac trop recherchée et manquant d'unité.

N° 3 «*Inconnu*». Ce projet prévoit une emprise sur le lac très dispendieuse mais dont l'aménagement général est sérieusement étudié; malheureusement le restaurant d'été n'est qu'un pavillon indiqué d'une manière vraiment trop rudimentaire.

N° 5 «*Sgraffito*». Cette étude prévoit un nouvel aménagement de la place devant le Gymnase. Cette disposition manque d'ampleur et a, en outre, l'inconvénient de restreindre beaucoup le jardin. La face principale du restaurant n'a pas vue sur le lac.

N° 6 «*Brise*». L'idée maîtresse de ce projet est de ménager la vue des quais en plaçant le restaurant en contre-bas de ceux-ci; la place devant le Gymnase est utilisée comme jardin. L'auteur n'a malheureusement pas su tirer de cette solution tous les avantages qu'elle pourrait comporter. Le restaurant, d'une hauteur insuffisante, ne communique pas directement avec le jardin. Peu visible du quai et du jardin, le bâtiment a plutôt le caractère d'un débarcadère que d'un restaurant d'été.

N° 7 «*Quai*». Le plan de ce projet a une grande analogie avec celui du projet «*Lac*»; les façades n'ont pas beaucoup de caractère et ne concordent, en outre, pas avec le plan.

Le jury constate avec regret le résultat peu satisfaisant de ce concours; aucun des projets présentés ne donne une solution appropriée au but cherché. Il est regrettable que les concurrents n'aient pas cru devoir faire une étude plus sérieuse et plus intense de leurs projets, dont certaines lacunes dénotent un travail trop hâtif. Il est regrettable également qu'un seul emplacement ait été étudié.

Dans l'impossibilité de donner une préférence à aucun des cinq projets en présence, le jury décide, d'un commun accord, de ne pas décerner de prix, mais de répartir également entre eux la somme de 1000 fr., mise à sa disposition pour récompenser les meilleurs projets, soit:

Fr. 200 au projet « <i>Lac</i> »,	Fr. 200 » » « <i>Brise</i> »,
» 200 » » « <i>Inconnu</i> »,	» 200 » » « <i>Quai</i> ».
» 200 » » « <i>Sgraffito</i> »,	

L'ouverture des enveloppes contenant les noms des auteurs primés, faite en présence de M. Porchat, président du Conseil communal, donne les résultats suivants:

Grande salle au Jardin anglais.

N° 6 «*Bastringue*», MM. *Prince et Béguin*, architectes, à Neuchâtel.

N° 7 «*Dans les arbres*», MM. *Alfred Ryhner et Brand*, architectes, à Neuchâtel.

N° 5 «*Sauvons les arbres*», M. *Maurice Künzi*, architecte, à Neuchâtel.

Grande salle sur terrain au choix des concurrents.

N° 4 «*Rond-Point*», *Prince et Béguin*, architectes, à Neuchâtel.

N° 6 «*Seyon*», M. *Louis Brazzola*, architecte, à Lausanne.

N° 8 Triangle noir dans un cercle, MM. *Broillet et Wulfleff*, architectes à Fribourg.

Restaurant d'été.

N° 2 «*Lac*», M. *R. Convert*, architecte, à Neuchâtel.

N° 3 «*Inconnu*», MM. *Prince et Béguin*, architectes, à Neuchâtel.

N° 5 «*Sgraffito*», MM. *Carbonnier et Bosset*, architectes, à Neuchâtel.

N° 6 «*Brise*», MM. *Chable et Bovet*, architectes, à Neuchâtel.

N° 7 «*Quai*», M. *R. Convert*, architecte, à Neuchâtel.

Juillet 1908.

Les membres du Jury:

F. Stehlin, E. Bron, R. de Wurstemberger.

Aus „Um 1800“.

Herausgegeben von *Paul Mebes*. — Verlag von *F. Bruckmann A.-G.* in München.



Abb. 3. Aus dem Schlosse zu Mannheim in Baden.

Verbandstag deutscher Architekten- und Ingenieur-Vereine.

Danzig, 29./30. August 1908.

Die diesjährige Tagung des Verbandes deutscher Architekten- und Ingenieur-Vereine wurde am 29. August vormittags in der Technischen Hochschule zu Danzig eröffnet.

Dem Geschäftsberichte entnehmen wir, dass der Verband 41 Einzelvereine zu seinen Mitgliedern zählt. Der Zuwachs an Gesamtmitgliedern im letzten Jahre ist der bedeutendste im Verlaufe der letzten 15 Jahre; er betrug 430. Die Zahl der Einzelmitglieder belief sich auf 8628. Nach Erstattung des Geschäftsberichtes wurde beschlossen, den Mitgliederbeitrag vom Jahre 1909 ab von M. 1,50 auf M. 2,50 zu erhöhen. Als Ort für die nächste Abgeordnetenversammlung 1909 wurde Darmstadt gewählt, als Ort für die nächste Abgeordneten- und Wanderversammlung 1910 Frankfurt a. M.

Im technisch-wissenschaftlichen Teil wurde ein Bericht über das *Normalprofilbuch für Walzisen* erstattet. Der Arbeitsausschuss hat in mehreren Sitzungen die Vorbereitung für die siebente Auflage so gefördert, dass ihr Erscheinen im Herbst dieses Jahres zu erwarten ist. Zu dem Reichsgesetzentwurf über die Sicherung der Bauforderungen hat der Verein mehrfach Stellung genommen.

Der Wettbewerbsausschuss hat mehrfach Gelegenheit gehabt, mit seinen Bitten um genauere Befolgung der Wettbewerbsgrundsätze durchzudringen. Er hat eine Statistik über die Wettbewerbe der letzten drei Jahre aufgestellt, die in Zukunft fortgesetzt werden soll. Erneut betonte der Ausschuss die Notwendigkeit, auf alle Weise in der Öffentlichkeit der Verquickung einer Art Submission mit einem künstlerischen Wettbewerbe entgegenzuwirken, und vor allem bei beschränkten Wettbewerben stets zu verlangen, dass nach dem Vorgang des preussischen Ministeriums für jede eingeforderte Arbeit eine angemessene Entschädigung vorgesehen werde.

Im weiteren Verlauf der Sitzung berichtete der Vorstand über die Frage der Gründung einer eigenen *Versicherungsgesellschaft der Bureauangestellten* der Architekten- und Ingenieur-Vereine. Diese Gründung wird abgelehnt, da sie zu grosse Kosten erfordern würde. Bezüglich des Gesetzes über die Versicherung der Privatbeamten will der Vorstand mit dem Verein deutscher Chemiker und dem Verein deutscher Ingenieure zusammengehen.

In der Sitzung vom 30. August wurde zunächst über die Frage der *künstlerischen Ausgestaltung privater Bauten in Stadt und Land* und über die *Asthetik bei Ingenieurbauten* verhandelt. Die meisten Vereine erhoffen in ihrer Antwort auf eine Umfrage eine wesentliche Besserung in der künstlerischen Beeinflussung der privaten Bautätigkeit bei Annahme gesetzlicher Vorschriften, wie sie in Bayern, Preussen, Hessen bestehen und in Sachsen in Beratung sind. Sie knüpfen aber daran die Erwartung, dass